

La Côte-Saint-André, le 10 juillet 2018

POUR SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL : LE DÉPARTEMENT SIGNE LA CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC 12 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Le 12 octobre 2017, le Département de l'Isère s'était engagé à présenter une charte destinée à faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises et ainsi encourager le développement de l'économie locale. 10 mois plus tard, ce mardi 10 juillet 2018, le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, et les représentants de 9 organisations professionnelles et 3 chambres consulaires¹ ont signé ce document créant de nombreuses opportunités d'activité et d'emploi local pour les TPE et PME.

Faciliter l'accès à la commande publique

Allant au-delà de ce que la loi exige, le Département de l'Isère encourage les TPE et les PME à répondre aux marchés publics départementaux.

Les 36 engagements pris au travers de cette charte vont permettre à de nombreuses petites et moyennes entreprises de se développer à travers la commande publique notamment en facilitant les procédures et en cherchant à toucher plus d'entreprises tout en les ciblant mieux (par exemple en encourageant les présentations de candidatures sous forme de groupement et en accordant des avances sur les marchés de travaux)

Cette charte veut également promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises en accompagnant la mise en œuvre des clauses sociales (avec entre autre l'engagement de doubler le nombre d'heures comptabilisé lorsque l'entreprise recrute une personne éloignée de l'emploi) et en privilégiant les achats responsables (avec en particulier l'intégration du cout Co2 dans les critères).

Enfin la charte viendra conforter le dialogue entre le Département et les entreprises et partenaires dans le but de mettre en place des relations saines et confiantes entre les différents organes. Pour cela elle prévoit notamment l'organisation d'ateliers animés par la collectivité en partenariat avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles

Une charte dans le prolongement de l'action départementale

Résolument tournée vers les entreprises et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, cette charte vient encore renforcer l'action du Département en vue d'encourager l'activité économique locale et de favoriser l'emploi en Isère. Elle s'inscrit à la suite du plan de relance par l'investissement de la collectivité qui avait fait le choix d'injecter 100 millions d'euros supplémentaires sur trois ans, notamment pour soutenir la reprise de l'activité économique.

Ce plan a permis de générer plus de 400 millions d'euros de travaux qui auront profité à 75% aux entreprises iséroises et à 20% aux entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018 avec un

¹ Fédération du Bâtiment et Travaux Publics de l'Isère, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Isère, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de l'Isère, Mouvement des Entreprises de France de l'Isère, Union des Entreprises de Proximité, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers de Service et de Fabrication, Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics, Union Nationale des Professions Libérales, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, Chambre du Commerce et de l'Industrie de Grenoble, Chambre du Commerce et de l'Industrie Nord Isère



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

budget d'investissement voté à hauteur de 338 millions d'euros, cette nouvelle charte permettra à toutes les entreprises iséroises de profiter du développement économique du Département.

« Le Département est un acteur incontournable de la commande publique et avec ces engagements, il va promouvoir l'emploi local. Les TPE-PME forment un potentiel immense pour le développement de notre territoire, nous ne pouvons que nous féliciter de les encourager grâce à cette nouvelle charte » affirme Julien Polat, Vice-Président du Département en charge du plan de relance, des grands projets et du contrat de plan Etat-Région.